

Les Trésors

Le trésor des Templiers suscite toujours les passions, mais il y a des trésors plus accessibles : l'Association française des prospecteurs estime que la France est truffée de trésors, elle en a recensé plus de deux mille importants, évoqués dans des documents historiques.

En Lorraine, un promeneur aperçoit au bord d'un champ de colza quelques pièces. Il gratte la terre, soulève quelques pierres et trouve un chaudron rempli de pièces de bronze. Il s'agit d'un dépôt monétaire du Bas-Empire romain du III^e et IV^e siècle après J-C. Dans les Yvelines, un ouvrier fait une fausse manœuvre sur un chantier et endommage le pilier qui soutient la grille d'entrée. Quelle n'est pas sa surprise de voir dégringoler une pluie de pièces d'or neuves à l'effigie de Louis XV et Louis XVI !

Ces découvertes redonnent espoir aux 70 000 français qui, armés de leurs détecteurs de métaux, traquent le butin. Mais la loi du 18/12/1989 stipule que l'utilisation de matériel de détection est soumise à autorisation administrative. Celui qui trouve un trésor dans son propre fonds en est propriétaire, s'il est découvert par un tiers, le propriétaire du fonds et le découvreur se partagent la propriété du trésor. Ils doivent obligatoirement avertir le Maire qui informera le Préfet et le service régional de l'archéologie. Les objets trouvés dans le lit des rivières appartiennent à l'Etat. Il en est de même pour ceux découverts dans les épaves. Cette loi ayant entraîné une nette diminution des déclarations de découvertes sous-marines, il est prévu depuis 1996 que les découvreurs puissent être indemnisés par l'Etat.

Quant au Trésor public, c'est l'ensemble des moyens financiers dont dispose l'Etat. Par métonymie*, c'est aussi l'administration qui les gère. Son origine remonte à Philippe-Auguste. C'est à l'été 1789 que le Trésor royal fut rebaptisé Trésor public.

* procédé par lequel un concept est exprimé par un terme désignant un autre concept qui lui est relié